



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

Le nouveau rôle d'évaluation foncière pour les Villes de l'Agglomération de Québec a récemment été rendu public. Des hausses majeures de valeurs pour la vaste majorité des immeubles à Saint-Augustin-de-Desmaures. Plus de 30% en moyenne.

Les membres du conseil municipal ont la volonté d'éliminer l'effet haussier de ce rôle sur les taxes foncières. Ainsi, les taux de taxation seront ajustés pour faire en sorte que la maison moyenne ne voit aucune variation de son compte de taxes. Idem pour toutes les autres catégories de taxation. Évidemment, si une propriété a vu sa valeur foncière augmenter plus que la moyenne en raison par exemple de travaux de rénovation, la baisse du taux de taxation ne corrigera pas l'entièreté de la hausse. À l'inverse, si la valeur foncière d'un immeuble a moins augmenté que la moyenne, la baisse du taux de taxation entraînera une baisse du compte de taxes. Cela dit, globalement, la correction des taux fera en sorte que les revenus de taxation de la Ville tirés des unités existantes n'augmenteront pas, et ce, même si la valeur moyenne des immeubles a augmenté.



Le conseil municipal prône un gel de taxes pour 2025 et les années suivantes. C'est le scénario sur lequel l'administration a le mandat de travailler dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. Annulation de l'effet haussier du rôle et gel du compte de taxe pour la maison moyenne. Idem pour les divers tarifs, qui seront eux aussi gelés. Et aucune nouvelle taxes sur quoi que ce soit, pour peu que ce soit de la compétence exclusive de la Ville. À cet égard, il convient de revenir sur l'actualité récente concernant le financement du transport en commun.

FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – NON AUX NOUVELLES TAXES

Plusieurs s'interrogent à savoir s'il y aura une taxe à l'immatriculation ou sur l'essence à Saint-Augustin-de-Desmaures pour le financement du transport en commun. Réponse : NON.



Les villes qui souhaitaient appliquer dès 2025 une taxe spéciale sur l'immatriculation des véhicules de promenade enregistrés sur leur territoire pour financer le transport collectif devaient prendre action le printemps dernier. Lors de la séance

du 20 février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution indiquant aux diverses autorités concernées que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'entendait pas taxer ses citoyens en ce sens. Quoique le conseil municipal soit conscient des enjeux de financement du transport en commun en général et on ne peut plus favorable à l'amélioration constante de ce mode de déplacement et de ses sources de financement, il appert que la situation particulière de Saint-Augustin-de-Desmaures commande la retenue eu égard à un tel type de taxation ciblée.

En effet, dans l'Agglomération de Québec, le transport en commun est une compétence exclusive de la Ville centre, tel qu'édicté par un décret ministériel. En conséquence, il appartient à la Ville centre de s'assurer non seulement de fournir ce service sur notre territoire, mais aussi de veiller à son financement. Nul besoin de rappeler qu'en notre qualité de Ville liée, de notre côté, nous payons une quote-part à la Ville centre. Plus de 32 M\$ pour 2024, en hausse de près de 18% par rapport à 2023.

Par ailleurs, le conseil est défavorable à l'imposition d'une taxe qui cible uniquement une catégorie de citoyens (en l'occurrence les propriétaires de véhicules de promenade immatriculés) et non l'ensemble, à fortiori lorsqu'à l'évidence le mécanisme proposé va à l'encontre du principe même de l'utilisateur payeur.

Finalement, considérant que le conseil entend geler taxes et tarifs à court et moyen terme, tel qu'annoncé lors de l'adoption des budgets 2022, 2023 et 2024, l'idée de taxer les citoyens de façon indirecte n'est clairement pas une option.

En ce qui a trait à une éventuelle taxe sur l'essence, cette compétence relève non pas des villes mais de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). La possibilité d'adresser une demande en ce sens au gouvernement y a été abordée, et dès le départ il a été signifié aux membres de la CMQ qu'à Saint-Augustin-de-Desmaures nous ne prônons pas cette avenue. Finalement, le gouvernement a fermé la porte, décision qui mérite d'être saluée.

Dans l'expression « transport en commun », il y a le mot « commun ». Ce mode de déplacement bénéficie à tous à maints égards, qu'on l'utilise ou non. Il procède conséquemment de l'évidence que tous doivent y contribuer financièrement, et non seulement les automobilistes ou les utilisateurs d'essence.

Si un ajustement des dépenses en transport en commun est requis, c'est via le budget d'agglomération que cela doit se faire. Les Villes liées auront alors chacune le loisir de déterminer de quelle façon régler la facture.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 1^{er} et 15 octobre à 18 h 30. Les citoyen-ne-s peuvent y participer en posant leur question en personne dans la salle Jeanne-Landry, pavillon André-Coindre, Campus-Notre-Dame-de-Foy. Vous pouvez poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Les bureaux administratifs seront fermés le 14 octobre en raison de l'Action de grâce.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !



TRÉSORERIE *et taxes*

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 3 décembre, 6 janvier 2025 et 1^{er} février 2025.

DÉPÔT DE RÔLE FONCIER 2025-2026-2027



L'évaluation des bâtiments et terrains de notre territoire découle d'une compétence d'agglomération. Le 5 septembre dernier, le Service d'évaluation de l'Agglomération de Québec déposait le nouveau rôle foncier 2025-2026-2027, qui sera effectif à partir du 1^{er} janvier 2025.

Au cours du mois de novembre, le Service d'évaluation de l'Agglomération de Québec vous fera parvenir par la poste votre nouvel avis d'évaluation.

D'ici là, il vous est possible de consulter le nouveau rôle sur le site web de la Ville de Québec. Vous y trouverez aussi des capsules explicatives sur le rôle foncier.

Du côté de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le rôle sera disponible sur notre site web plus tard cet automne, une fois que toutes les informations auront été reçues de la Ville de Québec.

Pour tout questionnement sur la nouvelle valeur d'évaluation de votre immeuble, nous vous invitons à communiquer avec le Service d'évaluation de l'Agglomération de Québec.

Pour une consultation du rôle foncier, visitez le https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/taxes_evaluation/evaluation_fonciere/index.aspx.

Pour toute information et questionnement, composez le 418 641-6311.

Pour une demande de révision de l'évaluation foncière, consultez le https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/taxes_evaluation/evaluation_fonciere/revision.aspx.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La vente à l'enchère pour les immeubles ayant un solde de taxes de 2023 à payer, aura lieu le 12 novembre prochain. Les propriétaires concernés ont été avisés par courrier recommandé au début du mois de septembre, afin d'éviter la mise en vente d'un immeuble, acquittez le solde dû et les frais sans délai. Si vous souhaitez acquérir un immeuble mis en vente, surveillez les avis publics à cet effet à l'adresse <https://vsad.ca/avis>.



NOS COORDONNÉES



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/budget-finances> ou communiquer avec le Service de la trésorerie par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel tresorerie@vsad.ca.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 20 septembre – Erratum - Vente pour défaut de paiement de taxes

2. 19 septembre – Avis annonçant le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027

3. 18 septembre – Vente pour défaut de paiement de taxes

1^{er} avis

4. 13 septembre – Demande de dérogations mineures

4856, rue Saint-Félix (lot 6 581 802)

5. 6 septembre – Appel d'offres

APO-2024-044 – Contrat pour la collecte de matières résiduelles (SÉAO 20017055)

6. 30 août – Demande de dérogations mineures

2113, rue Guy (lot 2 814 616)

70, rue de Sydney (lot 5 750 200)

7. 30 août – Appels d'offres

APO-2024-042 – Contrat pour la fourniture d'un tracteur compact avec équipements d'hiver (SÉAO 20015274)

APO-2024-043 – Conception des plans et devis et surveillance des travaux pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte (Phase II) (SÉAO 20015856)

APO-2024-041 – Contrat pour la fourniture d'un camion six (6) roues (4x4) porteur et tracteur avec équipements d'hiver (SÉAO 20015263)

8. 23 août – Appels d'offres

APO-2024-040 – Contrat de services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Alain-Grandbois (SÉAO 20014312)



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel greffe@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA ROUTE RACETTE

Les travaux de réfection de la route Racette se poursuivent durant le mois d'octobre. Les phases 1A et 1B sont en voie d'être finalisées. Dès lors, des travaux seront entamés afin de procéder à la plantation d'arbres et à l'aménagement des bandes végétalisées.

Quant aux travaux de la phase 2, l'entrepreneur doit finaliser la pose des conduites d'aqueduc et d'égouts. Par la suite, il procédera à la construction des trottoirs et de la piste cyclable. Une dernière couche de pavage sera réalisée à la mi-octobre. Enfin, des travaux de finition, de nettoyage et de réfection des terrains seront complétés jusqu'en novembre.

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Grâce aux travaux de la route Racette, les automobilistes constatent une diminution de la largeur de la chaussée, ayant pour effet une baisse globale de la vitesse pratiquée par ceux-ci.

Le tout s'imbrique dans le principe d'accessibilité universelle que la Ville cherche à mettre de l'avant et ainsi contribuer à la sécurité de tous les usager-ère-s de la route.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.

CONCOURS ANNUEL DE PHOTOS 2025

En vue de la préparation du calendrier municipal 2025 et pour permettre à la Ville de regarnir sa banque de photos utilisées sur ses différentes plateformes, la VSAD invitait ses citoyen-ne-s à partager leur meilleure photo de notre belle ville. **L'envoi de photo est terminé depuis le 30 septembre 2024 à midi.**

VOICI LES PROCHAINES DATES À RETENIR :

- Le vote du public pour déterminer les gagnant-e-s se déroulera via la page officielle Facebook de la VSAD du **4 au 18 octobre 2024** ;
- Les photographies gagnantes et les noms des photographes seront annoncés via la page officielle Facebook de la VSAD à la fin du mois d'octobre.

Votez pour les plus belles photographies. Participez en grand nombre au vote. Bonne chance à toutes les personnes ayant participé au Concours Photos 2025 ! Suivez nous via la page officielle VSAD de Facebook pour ne pas manquer l'annonce des gagnants !



Transport à la demande



Pour réserver, téléchargez l'application RTC Flexibus



rtcquebec.ca/Flexibus



BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

**Plantation de 1 000 arbres
sur le territoire de la VSAD
via les terrains publics et les
emprises municipales.**
Pour tout savoir vsad.ca/arbres.



Nous vous rappelons que des travaux de plantation d'arbres sur les terrains et emprises municipales de la Ville sont débutés et se poursuivront jusqu'à la fin de l'automne. Des accroche-portes sont distribués aux résidences situées à proximité des sites de plantation.

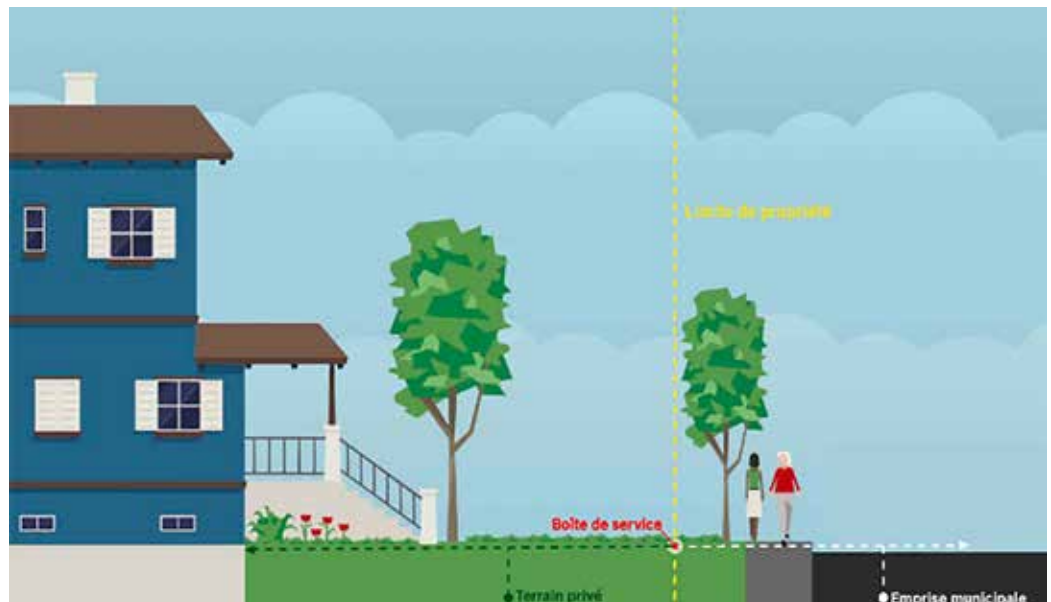
Pour toute question, veuillez vous référer à la section du site web dédiée au plan de verdissement via l'adresse <https://vsad.ca/arbres>.

QU'EST-CE QUE L'EMPRISE MUNICIPALE ?

L'emprise municipale est une bande de terrain étant la propriété exclusive de la Ville se situant entre le trottoir ou la bordure de rue et la limite d'une propriété privée. Selon le type de rue, la largeur de l'emprise municipale peut varier d'un à quelques mètres de profondeur. Vous pouvez consulter le plan accompagnant le certificat de localisation de votre propriété afin de connaître la largeur de l'emprise en front de votre propriété.

Comme la Ville est propriétaire de l'emprise, elle peut intervenir en tout temps sur son terrain et retirer sans préavis tous les aménagements qui y auraient été faits. La Ville peut également utiliser l'emprise en tout temps pour y effectuer des travaux municipaux tels que la plantation d'arbres, l'élargissement d'une rue et l'ajout d'un trottoir ou d'une piste cyclable.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page du site web de la Ville traitant de ce sujet via l'adresse <https://vsad.ca/emprise-municipale>.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

La VSAD encourage la plantation d'arbres par les citoyen-ne-s sur les terrains privés ou institutionnels du territoire augustinois en offrant une aide financière.

Ce programme permet de rembourser une partie des frais d'achat et de plantation d'arbres effectuée sur un terrain privé ou institutionnel. Le remboursement accordé par la Ville à une personne qui en fait la demande équivaut à 50 % du montant total avant taxes, déboursé pour l'acquisition d'arbres et pour les services de plantation. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé ou institutionnel par année civile, soit entre le 1^{er} janvier le 31 décembre.

Continuez à planter des arbres en grand nombre ! Consultez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> ou communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître tous les détails de ce programme d'aide financière.



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : vsad.ca/parcs ou communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel info@vsad.ca.

RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

TA CARRIÈRE SE TROUVE



Emplois permanents et temporaires

Technicien·ne en mécanique du bâtiment

Technicien·ne en génie civil

Brigadier·ière scolaire

Préposé·e à l'aréna

Préposé·e aux installations sportives et culturelles

Journalier·ière

Technicien·ne en documentation



Envie d'en savoir plus?
vsad.ca/carriere



Lumière sur le poste de ... Technicien·ne en mécanique du bâtiment

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ajout d'un nouveau poste au sein du Service des bâtiments, des parcs et des espaces verts. Le technicien·ne en mécanique du bâtiment est appelé à assister à l'entretien et à la construction des infrastructures municipales, des bâtiments, ses parcs et des espaces verts.



- Gestion de la maintenance : Collaborer à la planification et au suivi de la maintenance préventive et des travaux correctifs ;
- Gestion de projets : Assister dans la gestion de projets de construction, estimation des coûts, et suivi des contrats ;
- Assistance technique : Fournir un soutien technique pour les travaux réalisés à l'intérieur et effectuer des inspections d'infrastructures ;
- Documentation : Préparer des schémas, des plans, et mettre à jour les bases de données concernant les infrastructures.

Le rôle implique également la surveillance des travaux, la gestion des requêtes citoyennes et internes, et d'autres tâches connexes. Ce poste exige une bonne capacité à travailler en équipe, une expertise technique et une organisation hors pair.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/carriere> ou communiquez avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel rh@vsad.ca.

ENVIRONNEMENT

et matières résiduelles

OCTOBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines pendant la saison estivale.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Une distribution de rouleaux de sacs a été effectuée au cours du mois de mai. Vous ne l'avez pas reçu ou vos sacs sont défectueux ? Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures, pour récupérer un nouveau rouleau de sacs mauves.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines, et ce, à l'année.

Résidus verts

La prochaine collecte des résidus verts se tiendra du 7 octobre au 14 novembre.

Encombrants

La prochaine collecte aura lieu le **mercredi 2 octobre. L'inscription est obligatoire.**

La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (30 septembre), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte.

L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hétrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi: 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

RÉUTILISER LES FEUILLES MORTES PETIT GUIDE 101 DU FEUILLI CYCLAGE

Saviez-vous que la technique du feuilli cyclage vous offre plusieurs avantages ?

Lors des belles journées automnales, la VSAD vous invite à tondre les feuilles mortes sèches et les laisser choir au sol, de les déposer dans vos plates-bandes ou dans le potager. Au lieu de râcler les feuilles mortes durant plusieurs heures, si la météo est clémente, passez plutôt la tondeuse dessus et ce, dès qu'elles tombent au sol et qu'elles ne sont pas encore détrempées. Cette technique permet une économie de temps. Tondez les feuilles fréquemment. Pour se faire, l'utilisation d'une tondeuse-déchiquteuse est idéalement recommandée. De plus, pensez à réduire la hauteur des dernières tontes de pelouse à cinq centimètres.



Saviez-vous que les feuilles déchiqutees fournissent à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils ont besoin et servent également de protection pour traverser l'hiver ? Lors de la saison froide, le sol n'aime pas être dénudé. Lorsque les plantes entrent en dormance la fin de l'automne, déposez les feuilles déchiqutees sur vos plates-bandes. Les feuilles serviront ainsi de protection hivernale. Utilisez-les également pour recouvrir votre potager. Si les feuilles ont tendance à s'envoler, l'installation d'un filet, d'un grillage ou d'une membrane géotextile est idéale.

Au printemps, les feuilles se décomposeront progressivement. Cette technique est écologique, logique et économique.

LE BON USAGE DU SAC MAUVE EN BREF

- Les sacs mauves remplis de résidus alimentaires doivent être fermés à double nœud et déposés au même endroit que les sacs d'ordures ;
- Placez seulement les résidus alimentaires à disposer dans ce sac, pour éviter des bris d'équipement et une contamination de la matière ;
- Les sacs mauves sont fournis gratuitement à tous les citoyen-ne-s ;
- Ils ne doivent surtout pas servir de sac à ordures, de sac à couche ou de sac à excréments de chien ;
- Attention de ne pas y mettre des emballages ou des pellicules de plastique ;
- Le filtre et le marc de café peuvent être mis dans le sac mauve ;
- Le thé, la poche de thé ou de tisane peuvent être mis dans le sac, idéalement, il faut retirer la corde ;
- Aucune litière (qu'elle soit biodégradable ou non) ne doit être déposée dans le sac mauve. La litière va dans le bac à déchets.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel matieres.residuelles@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

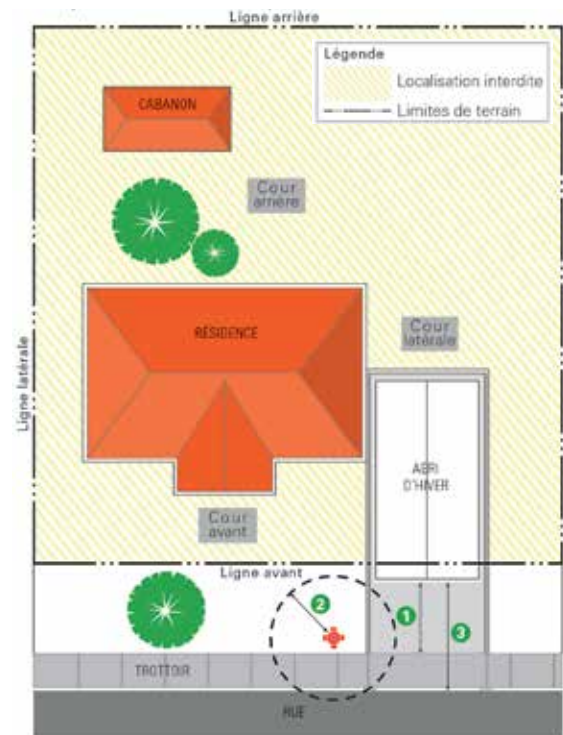
ABRI D'HIVER TEMPORAIRE

Le Service de l'urbanisme vous rappelle que l'installation d'abri d'hiver temporaire est permise à partir du 15 octobre et ce jusqu'au 1^{er} mai 2025.

Les abris d'hiver temporaires sont permis en cours avant, latérale et arrière, en autant qu'ils soient implantés sur l'allée ou une case de stationnement.

Voici quelques règles d'implantation, illustrée sur l'image suivante :

- 1 Il doit être situé à au moins 1,5 m d'un trottoir, d'un fossé, ou d'une canalisation ;
- 2 L'abri d'hiver doit être situé au moins à 1,5 m d'une borne-fontaine ;
- 3 Il doit être au moins à 2 m d'une voie de circulation ;
- 4 Celui-ci ne doit pas excéder 3 m en hauteur.



Lors de l'installation de votre abri d'hiver temporaire, portez une attention particulière à la visibilité de votre numéro d'immeuble. Lorsque votre numéro de résidence n'est pas visible, ou n'est pas indiqué du tout, il devient très difficile aux services d'urgence d'agir dans un court délai.

APRÈS LE JEU ... ASSUREZ-VOUS DE LAISSER LA RUE LIBRE

À l'approche de la période hivernale, nous vous rappelons qu'il n'est pas permis de laisser dans la rue, ou dans l'emprise de la rue, les paniers de basketball, ou tout autre équipement de jeu comme les buts de hockey.

Ces équipements compromettent la sécurité routière et le bon déroulement des services municipaux, tels que le ramassage des matières résiduelles et l'entretien hivernal des rues. La voie publique doit être libérée de tout équipement de jeu lorsqu'il n'y a plus de joueurs à proximité. Assurez-vous de laisser la rue libre.

Nous vous rappelons qu'en cas de bris, aucune réclamation pour remplacer ces équipements ne sera acceptée.



Saviez-vous que?

VOUS DEVEZ OBTENIR UNE AUTORISATION DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR ALLUMER UN FEU D'ABATTIS

En effet, un feu en plein air, d'amas d'arbres, d'arbustes et de branchages peut être autorisé, mais uniquement par les pompiers qui vous émettront un permis valide pour une journée seulement.

Toute demande d'autorisation doit être faite en composant le 418 641-6311 ou en complétant directement le formulaire en ligne via le site web de la Ville de Québec à l'adresse https://www.ville.quebec.qc.ca/nous_joinre/formulaire/ **au moins une semaine avant l'évènement.** Par la suite, les pompier-ère-s de la caserne no 11 située au 183, route 138 communiqueront avec vous.

Toutefois, la VSAD vous rappelle qu'il est préférable de disposer de vos branches et de vos feuilles à l'éco-centre ou lors d'une collecte de résidus verts plutôt que de les brûler en faisant un feu d'abattis.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Avec la fin de l'été, plusieurs citoyen-ne-s devront entreposer leurs roulottes et véhicules récréatifs. La VSAD vous rappelle qu'il est interdit de stationner ces véhicules sur une rue publique, une rue privée ou dans un stationnement public ou privé.

Vous devez les entreposer sur votre propriété tout en respectant le triangle de visibilité afin de garantir une visibilité optimale pour les automobilistes, les cyclistes et les piéton-ne-s à l'approche des intersections.

Assurez-vous également de dégager les trottoirs et de ne pas entraver l'accès aux bornes-fontaines.

La VSAD vous rappelle que la station de vidange de système septique située en face du 100, rue de Sydney est disponible gratuitement en mode libre-service jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page du site web de la Ville via le <https://vsad.ca/station-vidange-vehicules-recreatifs>.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE

La VSAD soutient les personnes en situation de handicap, notamment par le biais d'une aide financière pour des dépenses liées à l'adaptation domiciliaire, afin de favoriser leur maintien à domicile sécuritaire et leur autonomie.

Les personnes ayant droit peuvent bénéficier d'une aide financière permettant de rembourser 15 % du coût des travaux admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par logement.

Les travaux possibles sont ceux permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir accès de façon autonome aux pièces de leur domicile et aux commodités essentielles à la vie quotidienne, visant une des trois situations suivantes :

- Un nouvel aménagement ;
- Un remplacement ou une modification d'un aménagement existant ;
- Des mesures transitoires avant des travaux financés par un programme gouvernemental.

Voici quelques exemples de travaux permis (matériaux et main d'œuvre) : rampe d'accès, seuil, porte automatique, élargissement de corridor ou de portes, agrandissement de pièces, douche sans seuil, barres d'appui, poignées à prise facile, système d'alarme visuel ou sonore.

Consultez notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/aide-financiere-accessibilite> ou communiquez avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir plus de détails sur ce programme d'aide financière.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.



Pour ne rien manquer en octobre !

VOTE

Du 4 au 18 octobre

Le vote du public pour le Concours photos 2025

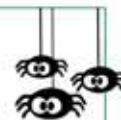


14 octobre

L'Action de grâce

31 octobre

Halloween



Du 6 au 12 octobre

Semaine de la prévention des incendies

Du 6 au 12 octobre

Semaine des bibliothèques publiques





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



OCTOBRE : MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ

Les statistiques le démontrent : la criminalité se déroule de plus en plus en ligne, d'où la nécessité d'être sensibilisé-e à l'importance de protéger nos données et notre environnement numérique. La sécurité en ligne n'a pas d'âge et il est faux de croire que les fraudeurs en ligne ciblent les personnes plus âgées.



Quelques mesures simples permettent de se protéger et de protéger ses appareils :

MOT DE PASSE

- Évitez les mots de passe uniques pour tous vos comptes ;
- Privilégiez des mots ou des phrases de passe uniques et robustes intégrant les lettres minuscules et majuscules, les chiffres et les caractères spéciaux ;
- Utilisez un logiciel de gestion de mots de passe pour entreposer ces informations confidentielles.

VIE PRIVÉE

- Limitez les renseignements personnels que vous partagez en ligne. Plus vous vous dévoilez, plus il est facile pour une personne mal intentionnée d'accéder à vos comptes ou de vous piéger ;
- L'usage de l'intelligence artificielle est également de plus en plus en vogue dans divers types de fraude. Soyez donc conscient-e-s que toutes les photos et les vidéos que vous publiez pourraient être utilisées à votre insu ou pour vous bernier ou leurrer d'autres personnes.

Pour plus de conseils, visitez la section « Prévention » au <https://www.ville-quebec.qc.ca/citoyens/police/prevention/cybersecurite.aspx>.

DE PETITS GESTES QUI PEUVENT FAIRE LA DIFFÉRENCE

L'entretien de la cheminée : à ne pas oublier !

Annuellement et avant la saison froide, vous devez faire inspecter votre cheminée et la faire ramoner si nécessaire. L'accumulation de crésote, un résidu inflammable, est responsable de nombreux incendies. Si votre appareil de chauffage est utilisé régulièrement, il est recommandé de procéder à un second ramonage au cours de l'hiver.



LES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE SAUVENT DES VIES !

Quoi faire pour s'assurer que son avertisseur de fumée soit fonctionnel ?

La durée de vie d'un avertisseur de fumée, qu'il soit à pile ou électrique, est de 10 ans après sa date de fabrication. Celle-ci est indiquée sur le boîtier. Si la date est absente, ne prenez pas de risque et remplacez-le immédiatement. L'avertisseur de fumée doit être changé s'il a été peint ou endommagé, ou s'il présente un signe de défectuosité. En cas de doute, changez vos avertisseurs: il n'y a pas de chance à prendre avec la sécurité !



LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES SE TIENDRA AU 6 AU 12 OCTOBRE 2024 SUR LE THÈME « LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI »

Des exercices d'évacuation d'incendie auront lieu pendant cette période dans les différents bâtiments municipaux.

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

Prévention des incendies



LOISIRS, CULTURE *et relations citoyennes*

PITOU DU MOIS

Dans le but de souligner l'importance de la licence canine à la VSAD, le Service des communications, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, présentent cette rubrique mensuelle au MIM.



Voici donc le **Pitou du mois d'octobre à la VSAD, Abbie, Bernedoodle âgé de 3 mois.**

Selon François Poirier, son propriétaire :
« Abbie est la dernière fille de notre famille et ses sœurs adorent faire la sieste avec elle !!! »



QUI SERA NOTRE PROCHAIN PITOU DU MOIS ?

Citoyen-ne-s de la VSAD propriétaire de chien, votre licence canine est-elle en règle ? Vous souhaitez que votre petite boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux de la VSAD ? Rien de plus facile. Consultez notre page web à l'adresse <https://vsad.ca/pitou-du-mois> pour connaître toutes les informations et participez en grand nombre !

Pour toutes questions concernant les licences canines, rendez-vous au <https://vsad.ca/animaux> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

Qui sait, votre pitou sera peut-être notre prochaine vedette !



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux communications, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/communication> ou communiquer avec le Service des loisirs, culture et relations citoyennes, par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel communications@vsad.ca.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur **magazine** **Récit** **fiction** **BD**
documentaire **roman** **livre** **manga**

SERVICE en vedette ce mois-ci

Vos séries disponibles en DVD

Vous cherchez une nouvelle série à écouter? Besoin de rattrapage avant la sortie de la prochaine saison de votre série préférée? Venez consulter notre section DVD où vous trouverez de nombreuses séries québécoises et étrangères, récentes ou anciennes, qui sont à découvrir ou à redécouvrir!



VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Modifications dans les cotes

Pour ceux qui aiment bouquiner et qui cherchent leurs prochaines lectures avec seulement un genre littéraire en tête, votre bibliothèque travaille à vous faciliter la tâche. L'équipe a entrepris l'immense tâche de changer les cotes des romans adultes. Un numéro unique pour chaque auteur ainsi qu'un genre littéraire pour trouver facilement votre prochain roman policier ou de science-fiction. Puisqu'il s'agit d'un travail qui demande beaucoup de temps, ne soyez pas surpris de côtoyer dans votre recherche des anciennes cotes et des nouvelles.



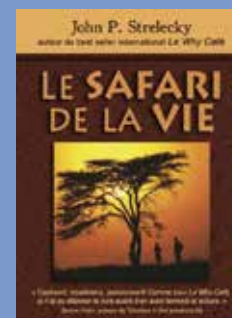
SUGGESTIONS DE LECTURE

De Chantale Michaud, technicienne à la paie et aux avantages sociaux

Le safari de la vie – Documentaire adulte
de John P. Strelecky

Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : 204.4 STR

Pourquoi le lire : L'auteur de ce livre nous fait voyager à travers l'Afrique, mais également à l'intérieur de nous-mêmes. L'histoire porte à réfléchir sur l'influence des gens que la vie met sur notre route et sur le rôle que chacun d'eux joue dans notre épanouissement personnel. Une lecture inspirante pour quiconque souhaite que ses rêves les plus chers se concrétisent. – Chantale Michaud



De Danielle Chiasson, agente de bibliothèque
Est-ce toi, Bouh? – Section Jeunes - Album 0-5 ans

de Rosa Von Feder

Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : E VONE

Pourquoi le lire : Voici une gentille introduction à l'Halloween. Le grand soir est arrivé, mais Bouh le chaton est introuvable. Sa maman le cherche partout. Mais où peut bien se cacher le petit coquin? Au cours de cette mignonne partie de cache-cache, maman chat fera découvrir plusieurs personnages et éléments de cette belle fête automnale.
– Danielle Chiasson

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
		SAMEDI	10 H - 17 H		

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca

LOISIRS, CULTURE *et relations citoyennes*

LE 1^{ER} NOVEMBRE, LES PIRATES DÉBARQUENT À LA VSAD

Vivez l'Halloween en prolongation à la VSAD avec la troupe de Flip Fabrique.

Ces artistes de cirque se produisent avec différents spectacles partout au Québec et dans le monde, mais c'est chez-nous qu'ils fêteront l'Halloween tout en acrobaties et en prouesses.

Ne rangez donc pas tout de suite vos costumes d'Halloween et venez participer à cette fête toute spéciale à l'attention des Augustinois-e-s de toutes les générations. Vous avez un costume ou des accessoires de pirates qui traînent dans le fond d'un coffre à jouets ou dans une malle bien rangée ? C'est le moment de les ressortir pour venir célébrer avec nous !

Les pirates circassiens de Flip Fabrique vous offriront trois représentations de leur spectacle d'une durée de 30 minutes. Vous pourrez aussi profiter d'un petit sentier éclairé remplis de surprises pour agrémenter votre visite.

Le parc du Centre communautaire multifonctionnel du secteur est sera aménagé dans une toute nouvelle configuration pour l'événement pour ajouter à l'expérience du spectacle.

Habillez-vous en conséquence, Dame Nature nous fait souvent des surprises à cette période de l'année, mais surtout, prévoyez un 45 minutes de présence haute en couleurs !



PLANIFIEZ POUR UNE FÊTE D'HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ

L'Halloween, ce moment de l'année que petit-e-s et grand-e-s apprécient tant approche à grands pas. Afin de s'assurer de la sécurité de tous et toutes lors du 31 octobre prochain, il est important d'être bien préparé-e. Voici quelques recommandations pour le bon déroulement de cette célébration.

PARENTS ET ACCOMPAGNATEUR-TRICE-S

- Si vous n'êtes pas disponible, prévoyez à l'avance un-e accompagnateur-trice pour effectuer la tournée avec votre enfant. Un trajet précis doit être convenu ainsi qu'une heure de couvre-feu ;
- Assurez-vous que le costume de l'enfant soit visible, même dans l'obscurité. Les bandes réfléchissantes, les couleurs vives et les lampes de poche sont plus facilement repérables en soirée ;
- Le port du masque peut faire une différence dans l'effet d'un déguisement, mais également dans la sécurité de l'enfant. Assurez-vous que cet accessoire ne bloque pas la vision de l'enfant et ce, dans toutes les directions. S'il ne convient pas, il serait plus prudent de maquiller le visage de l'enfant ;
- Avant de quitter le domicile, il est primordial de toujours rappeler aux enfants les règles de sécurité routière, car l'excitation peut être une source d'oubli: regarder des deux côtés de la rue avant de traverser et s'assurer que tout véhicule soit immobilisé avant de traverser ;
- Au moment de traverser la rue, il est primordial de privilégier les intersections protégées ou les traverses piétonnes. De plus, assurez-vous d'avoir un contact visuel avec le ou la conducteur-trice du véhicule et soyez certain-e qu'il ou elle vous ait bien vu. Attendez que la voie soit complètement sécuritaire avant de traverser la rue ;
- Si vous profitez de cette occasion pour promener votre animal de compagnie, rappelez-vous que ce dernier doit être maintenu en laisse.

AUTOMOBILISTES

- Autant que possible, évitez de conduire dans les zones résidentielles ;
- Le jour de l'Halloween, prévoyez du temps supplémentaire dans vos déplacements et ralentissez ;
- Soyez aux aguets afin de repérer les enfants et redoubler de prudence. Malgré les conseils de sécurité concernant les déguisements, un enfant peut porter un costume sombre, ce qui nuit à votre visibilité ;
- Gardez en tête que les enfants sont excités le jour de l'Halloween. Vous pourriez devoir vous immobiliser brusquement si un enfant surgissait devant votre véhicule ;
- Gardez une bonne distance entre deux véhicules. La voiture devant vous pourrait freiner brusquement ;
- Enfin, soyez patient-e ; la bonne humeur et la courtoisie envers les piéton-ne-s et les autres automobilistes sont appréciées. Nous avons tous déjà été petit-e-s et fébriles le jour de l'Halloween !



Pour d'autres judicieux conseils, nous vous invitons à consulter le site de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) via l'adresse <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/halloween>.

Amusez-vous bien et joyeuse fête d'Halloween !

LOISIRS, CULTURE *et relations citoyennes*

LE TREMLIN UNE RENTRÉE SPORTIVE ET FESTIVE

Le 14 septembre dernier a eu lieu la sixième édition de l'évènement festif de la rentrée au Complexe sportif multifonctionnel. « Le Tremplin » reflète parfaitement l'objectif d'offrir aux citoyens de la VSAD l'occasion de plonger vers des activités sportives, d'explorer les activités proposées, de souligner la rentrée et de s'amuser en famille !

Avec une température extérieure incroyable et un site bien garni d'activités pour tous et toutes, ces activités ont permis aux participant-e-s de vivre des sensations diverses, dont :

- Un dîner barbecue offert par l'AHMCRSA ;
- Un patinage festif haut en culture avec un atelier avec Jérémy Provencher ;
- Le super Bazar du Club de patinage artistique ;
- Un spectacle musical endiablé avec The Free Walkers ;
- Les démonstrations et ateliers participatifs des clubs de karaté Yoseikan Budo de Saint-Augustin et de taekwondo CRSA ;
- Les jeux spin pour amuser les petit-e-s comme les grand-e-s ;
- Un mur d'escalade impressionnant ;
- L'animation aquatique à la piscine ;
- Les étudiant-e-s de l'école des pompier-ière-s du CNDF qui ont transmis leur passion et émerveillé les gens sur place.

Cette magnifique journée a pris fin avec la partie d'ouverture de la saison 24-25 du M18 AAA Blizzard du Séminaire Saint-François avec un gain de 5-4.

On se donne rendez-vous l'année prochaine pour la septième édition de cet évènement sportif et festif !



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes, nous vous invitons à consulter notre site web via les adresses <https://vsad.ca/loisirs> et <https://vsad.ca/culture> ou téléphoner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse loisirs@vsad.ca.



FÉDÉRATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

RioTinto

Québec

PARTENARIAT D'ACTION
QUÉBÉCOR



SAMEDI 19 OCTOBRE

12 H 30 À 16 H

CENTRE COMMUNAUTAIRE
MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST
4950, RUE LIONEL-GROULX

PROGRAMMATION

12 H 30 À 15 H

Amusez-vous avec nos jeux géants

12 H 30 À 14 H

ATELIER DE PEINTURE SUR ROCHES
avec Isabelle Mercier

13 H À 15 H 30

ÉCHAUFFEMENT JEUNESSE
avec Mario Bros

12 H 45 À 13 H 45

ÉCHAUFFEMENT MUSICAL
avec Benoit Plamondon

13 H 45 À 14 H

ÉCHAUFFEMENT DYNAMIQUE
avec Diane Brochu

14 H

DÉPART DE LA GRANDE MARCHE

INSCRIVEZ-VOUS
[ONMARCHE.COM](https://onmarche.com)
GRATUIT ET OUVERT À TOUS



PROGRAMMATION *complète* [VSAD.ca/LAGRANDEMARCHE](https://vsad.ca/LAGRANDEMARCHE)

La virgule

UNE PAUSE
CULTURELLEMENT ÉCLATÉE

SAMEDI 19 OCTOBRE

18 H À 22 H

BIBLIOTHÈQUE
ALAIN-GRANDBOIS

Dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques



**18 H À 20 H
MUSIQUE
D'AMBIANCE
AVEC CORDES**

LAISSEZ-VOUS PORTER AU SON DE MÉLODIES MAGNIFIQUEMENT INTERPRÉTÉES PAR DOMINIC PAINCHAUD AU VIOLONCELLE ET MARIE-CLAIRE CARDINAL AU VIOLON.



**18 H À 20 H
BRICOLAGE**

CONCEVEZ UN PORTRAIT UNIQUE ET RIGOLO EN UTILISANT DES MATÉRIAUX ET DES ÉLÉMENTS DE COLLAGE QUI SORTENT DE L'ORDINAIRE!

ÉCLATÉE



**18 H À 20 H 30
PERSONNAGE
EN DÉAMBULATION**

DÉS PERSONNAGES VOUS FERONT DÉCOUVRIR LES MERVEILLES DE LEUR MONDE IMAGINAIRE.




**18 H 30 À 20 H
JASETTE
LITTÉRAIRE
DÉCOMPLEXÉE**

DISCUTEZ AVEC LA LIBRAIRE ÉLÉNA LA LIBERTÉ DE VOS COUPS DE COEUR, VOS DÉCEPTIONS, VOS EXPÉRIENCES LITTÉRAIRES...



**19 H À 20 H
ATELIER BD
MONSTRE**

LE JEU, LE HASARD, LA CRÉATION D'UN MONSTRE FARFELU ET UNIQUE, L'ATELIER PARFAIT!



**20 H À 21 H
RAP URBAIN**

DÉCOUVREZ L'UNIVERS DU RAP AVEC KJIT OÙ LES MOTS, LA VOIX ET LE RYTHME SAURONT VOUS SURPRENDRE.



**21 H À 22 H
SOUL & BLUES
AU CŒUR DE LA BIBLIO**

DÉCOUVREZ VALÉRIE CLIO, CHANTEUSE DONT LA CARRIÈRE A DÉBUTÉ À 12 ANS ALORS QU'ELLE FAISAIT PARTIE DU CHŒUR GOSPEL DE SON ÉGLISE FAMILIALE À BROOKLYN. UNE VOIX UNIQUE QUI A GRANDI AVEC LE SOUL ET LE BLUES.

PROGRAMMATION *complète*

VSAD.ca/LAVIRGULE 

CALENDRIER DES ACTIVITÉS AUTOMNALES

EN NOVEMBRE

CET AUTOMNE

18 h
Les pirates débarquent à VSAD.
Un spectacle de
F.V.P. FABRIQUE
Centre comm. multifonctionnel secteur est

1
VEN

Entre 11 h et 14 h
Atelier créatif :
Enquête archéologique
Complexe sportif multifonctionnel

2
SAM

12 h
Midi-Conférence :
Vieillir et bien se nourrir
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est et en virtuel

5
MAR

19 h
AUTOUR DU PIANO avec
Sébastien Champagne
Bibliothèque Alain-Grandbois

7
JEU

12 h 30
BILLET GRATUIT
Visite guidée
de l'exposition
Helen McNicoll.
Un voyage impressionniste
Musée national des beaux-arts du Québec

12
MAR

19 h
BILLET GRATUIT
Le Jeudi animé
de l'automne: Tout en chanson
francophone et en Ferland,
par Daniel Morissette
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

14
JEU

13 h 30
Pédago à la biblio
en formule intergénérationnelle :
Musique et danse traditionnelles
Bibliothèque Alain-Grandbois

15
VEN

Entre 10 h 30 et 12 h 30
Lancement du livre jeunesse
« L'odyssée de Blanchou »
Bibliothèque Alain-Grandbois

17
DIM

19 h
Conférence :
Le 21^e siècle,
une deuxième renaissance?
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

20
MER



9 h et 10 h 30
Atelier d'éveil
à la musique
Pour les 2-6 ans
Bibliothèque Alain-Grandbois

24
DIM

LA GRANDE
SEMAINE DES
TOUT-PETITS

18 au 24 NOVEMBRE
Bibliothèque Alain-Grandbois et
Complexe sportif multifonctionnel

HEURE DU CONTE
avec Martine Hébert
0-6 ans
Les lundis, 10 h 30
18 novembre et 9 décembre
Bibliothèque Alain-Grandbois

LIRE ET DÉCOUVRIR
Les mardis et samedis,
9 h à 12 h
5 et 23 nov., 3 et 21 déc.
Centre communautaire
multifonctionnel secteur est

**CLUB DE LECTURE
LATULU**
Les mercredis,
14 h à 15 h 30
13 novembre et 11 décembre
Bibliothèque Alain-Grandbois

GROUPE DE TRICOT
Les mardis, 13 h à 15 h
jusqu'au 26 novembre
Bibliothèque Alain-Grandbois

EXPOSITIONS
À la bibliothèque Alain-Grandbois

Du 9 novembre au 8 décembre
« Histoire de contrastes » par les
artistes de l'Association culturelle
de Saint-Augustin-de-Desmaures
Dès le 14 décembre
« Exposition de Noël »

EN DÉCEMBRE

19 h
BILLET GRATUIT
AUTOUR DU PIANO avec
« et du violon » Grégoire Painchaud
Bibliothèque Alain-Grandbois

5
JEU

13 h 30
Chanter pour
chanter de Noël
Maison Omer-Juneau

6
VEN

13 h 30
Atelier créatif :
Entournillage de Noël
Pour les 7 ans et plus
Bibliothèque Alain-Grandbois

7
SAM

10 h 30
Spectacle jeunesse :
Noël ensemble
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

8
DIM

10 h
Café de Noël
avec le Cercle
de fermières
Maison Omer-Juneau

11
MER

19 h
BILLET GRATUIT
Atelier de création
d'emballages-cadeaux
originaux
Maison Omer-Juneau

11
MER

19 h
Spectacle :
Au cœur des rythmes
traditionnels
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

12
JEU

10 h 30
Heure du conte
spéciale de Noël
avec Madame Adame
Pour les tout-petits et leur famille
Bibliothèque Alain-Grandbois

14
SAM

Premier arrivé, premier servi
OU



pour garantir votre place,
si vous voyez ce picto.
VSAD.ca/inscriptions



25 NOV. DÉVOILEMENT DE LA PROGRAMMATION HIVERNALE

Inscription pour les résidents:

Du lundi 2 décembre à 9 h au dimanche 5 janvier

Inscription pour tous :

Du lundi 9 décembre à 9 h au dimanche 5 janvier



Programmation des activités Automne 2024 Loisirs, culture et cours aquatiques

Activités en cours depuis le 16 septembre.

La programmation est disponible en ligne au VSAD.ca/programmation et dans tous nos établissements.

L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.



Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marois
Maison Omer-Juneau
Maison Thibeau-Soulard

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto billet gratuit ou picto inscription.

Dévoilement de la programmation hivernale le 25 novembre. Restez à l'affût! Début des inscriptions le 2 décembre.

Semaine des bibliothèques publiques

Du 19 au 26 octobre, venez découvrir les mille et un visages de votre bibliothèque durant cette semaine ou plusieurs activités seront au programme. Vous pourrez découvrir qui sont les employés de la bibliothèque, en quoi consiste leur travail, qui est Alain Grandbois. Plus particulièrement, vous êtes invités à deux activités spéciales :



• Dimanche 20 octobre de 13 h à 16 h 30 :

Rafraîchir votre livre préféré
Votre livre favori a des pages déchirées ou vous voudriez le protéger afin qu'il reste en bon état plus longtemps? Venez rencontrer Anne-Marie qui se fera un plaisir de nettoyer votre livre, renforcer sa reliure ou faire des réparations mineures. Maximum un livre par personne. Reliure et réparation sommaire seulement.

• Mardi 22 octobre sur les heures d'ouverture de la bibliothèque :

La face cachée de la bibliothèque
Venez rencontrer l'équipe qui travaille dans l'ombre pour sélectionner, préparer et protéger l'ensemble des documents avant qu'ils ne se trouvent entre vos mains. Un coup d'œil inédit sur le parcours du livre dans une bibliothèque.

Un nouvel événement s'ajoute à la programmation La Virgule

Pour débiter la Semaine des bibliothèques publiques, la bibliothèque Alain-Grandbois ouvre ses portes en soirée le 19 octobre afin de vous offrir une pause culturellement éclatée. Musique, atelier, bricolage, etc. Venez vivre votre bibliothèque autrement. Consultez la programmation détaillée au VSAD.ca/lavirgule.



1	Lire et découvrir	
4	Chanter pour chanter	
8	Groupe de tricot	
8	Groupe de randonnée – Marais du Nord	
9	Club de lecture Latulu	
9	Atelier de maquillage : thématique conte de fées	
11	Concert Les livreurs d'agrément	
14	Heure conte avec Martine Hébert (0-6 ans)	
15	Groupe de tricot	
16	Formation en piscine : Aquajal	
19	Lire et découvrir	
22	Groupe de tricot	
23	Atelier de maquillage : thématique monstres	
23	Conférence voyage : Le Sénégal, pays de la teranga	
25	Pédago à la biblio (6 à 12 ans) : Étonnantes chauves-souris	
27	Spectacle jeunesse : Roseline la sorcière	
29	Groupe de tricot	
31	Bingo musical halloweenesque	

SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER



VSAD.ca

